



escroquerie et recidive delai de prescription

Par **TUTU**, le **10/09/2010** à **20:47**

bonjour ,nous avons ete condamné a 18 mois avec sursis pour escoquerie sur un site connu eb y ,, la peine c'est terminé et mon mari a remis sa et la nous avons demenager illico dans notre maison a l'etranger je souhaiterai savoir quand est ce que je pourrai revenir en france sans risquer d'allez en prison (delai prescription) qu'est ce qu'il faudRa que nous disions si nous nous faisons prendre a la douane au cas ou il y un avis de recherche de plus nous souhaitons emenager au canada pour tout reprendre a zero le trajet serai tunisie paris ,paris quebec risquons nous une interepelation a l'aeroport? MERCI POUR VOS REPONSE
JE PRECISE QUE NOUS AVONS ARRETER DEFINITIVEMENT NOS CONNERIE